

SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'URBANISME

1. Introduction

Pour donner suite à l'annulation du Plan général d'affectation (PGA), la Cogest a jugé opportun de se pencher sur le dicastère du service des travaux.

En premier lieu, la Cogest tient à remercier la Municipalité pour les réponses précises apportées.

Dans ce rapport la Cogest s'est concentrée sur les conséquences de l'annulation du PGA et des travaux effectués en 2020.

2. Deuxième série de questions

À la suite de l'annulation du PGA, la Municipalité a consulté son avocat-conseil dès la réception des arrêts du TF ; ce dernier confirme que des demandes d'indemnités ne pourraient aboutir que si la Municipalité avait commis une faute ou un acte illicite, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

En ce qui consiste de l'avis juridique reçu et, en l'absence de toute action juridique intentée à ce jour à son encontre, la Municipalité n'a pas provisionné de montants à ce titre. Une telle provision aurait pu être perçue comme un aveu de responsabilité de sa part. Or, d'un point de vue juridique, tel n'est manifestement pas le cas !

La Municipalité tient à préciser qu'à la suite de l'annulation du PGA et aux nombreuses demandes écrites de clarifications ou de rencontres qu'elle a reçues de propriétaires, prestataires et mandataires, elle y a répondu par écrit et a rencontré chaque personne intéressée, en présence de la cheffe du service de l'urbanisme. Une délégation municipale, composée de trois membres de la Municipalité, a été désignée à cet effet, durant l'été 2020. La Municipalité a ainsi entendu les préoccupations et griefs invoqués et tenté d'y répondre au regard du cadre juridique applicable et des mesures qu'elle a mises en œuvre sans tarder pour trouver des solutions ; en particulier : projet de création de zones réservées, avec des possibilités constructives adaptées ; rapport-préavis en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal.

3. Visite du port du Basset le 03.05.2021 à 10'00

La Cogest, s'est rendue au port du Basset, afin de mieux constater le réaménagement du port du Basset à Clarens.

Retard dû à des mauvaises estimations pour les poteaux.

L'aménagements sur la digue Est, permettant à env. 400 visiteurs de s'amarrer pour un meilleur confort.

Dans un port divers acteurs sont essentiels à ne pas négliger en voici quelques exemples : les pêcheurs, le SIGE, deux chantiers navals, un club d'aviron, un bureau pour le garde port, un club house et d'une grue.

La commission des ports avait le souhait de rajouter à l'installation d'une station d'essence qui s'est abouti à une opposition.

En ce qui concerne l'Installations électriques, elle s'achèvera vers la fin du chantier pour des raisons de sécurités.

Les chaînes pour les passerelles construites durant les années soixante ne sont pas pratiques de nos jours, car les nouveaux pontons doivent impérativement glisser sur les nouveaux pieux.

En premier lieu l'entreprise Marti SA n'avait pas budgété une analyse de l'état des lieux. N'étant pas copie conforme de celui du port de Rolle, le bureau d'ingénieur n'a pas entrepris une pré-étude en raison d'une mauvaise gestion à l'interne, car des employés sont partis. Normalement, afin de minimiser des éventuels divers et imprévus : il est nécessaire d'évaluer la pente du site, la hauteur de la vase et de l'état de la roche pour la pose des 38 pieux de 3 mètres de long. Selon le Chef de service des travaux publics, cette mauvaise surprise n'aurait pas eu lieu, en faisant des sondages avec un pénétromètre à moindre coût.

Dans l'attente de la nouvelle commande des nouveaux pieux jusqu'à 25 mètres de long, le chantier était suspendu de mi-décembre à fin janvier.

Comme la soumission avait prévue des tubes beaucoup plus courts, le bureau technique a dû demander une offre complémentaire pour faire venir une grue plus haute que prévue.

Entre temps, un appel d'offre en court d'estimation était en cours de validation par la commune et le bureau d'ingénieur, afin de débiter la soudure des tubes directement sur le chantier.

Helvetia Nostra a déposé une opposition pour le bruit occasionné, afin de ne pas perturber la nidification des hérons qui on fait à nouveau repousser les travaux.

Les surcoûts seront certainement pris par les assurances de la société mandatée. (Mais à voir en fonction des discussions, est-ce que cela partira en justice) les surcoûts dépendent également de la manière dont l'entreprise s'arrange dans les travaux.

Pour le stockage des bateaux, la Romande énergie à Noville a loué à moindre coût leur terrain. Pour ne pas à devoir déboursier une somme d'argent élevée, un transport groupé a été mis en place.

Une augmentation du nombre de place a été déposée, malheureusement sa consiste un réel surcoût. Comme la liste d'attente est de maximum de 7 ans, un nouveau règlement dynamique permettant d'exclure des navigateurs ne possédant pas de permis de bateau.

Des portails plus élégants me ressemblant pas au type standard (alcatraz), seront posés et réalisés par une entreprise locale. Un système à badge sera mis en place. Pour l'installation de vidéos de surveillances ça n'a pas être envisageable, car elles doivent pouvoir être manipulées par la police.

Dans l'espace réservée aux bains, un radeau a été mis en place et la qualité de l'eau pour les baigneurs est contrôlée régulièrement.

Pour le mobilier urbain, des armoires en inox sur mesure ont été faites à moindre coût par un serrurier local.

Dès mi-mai, il sera à nouveau possible d'utiliser le port et pour les navigateurs la taxe 2021 sera gratuite.

Sous-commission Arnaud Grand et Pablo Menzi

Président de la sous-commission Pablo Menzi

Annexes

